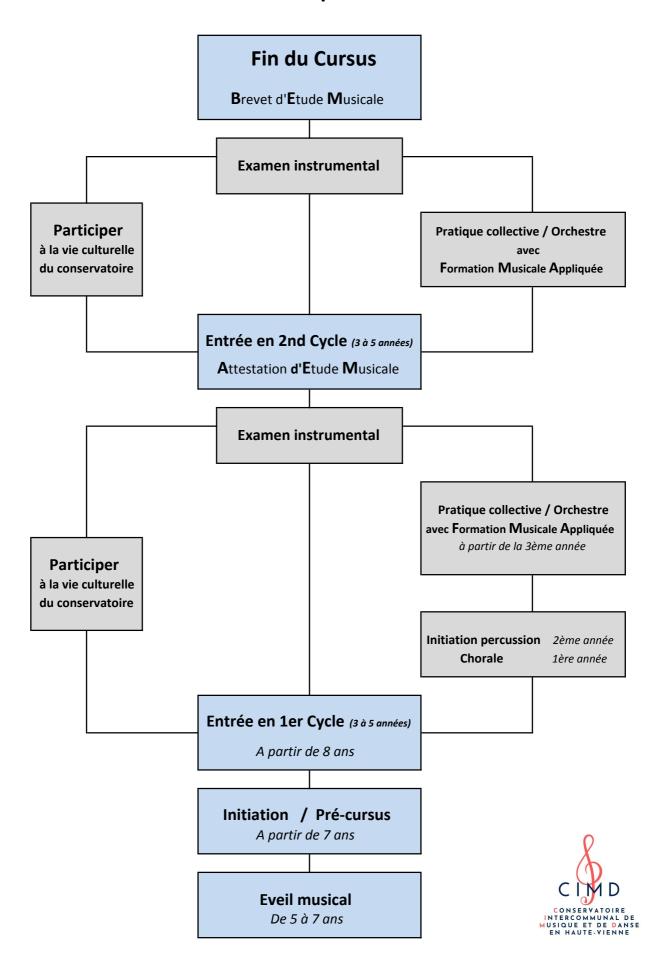
Règlement des études Musique



Les entrées en phase d'initiation et de 1^{er} cycle peuvent être avancées selon l'avis du professeur référent et de l'approbation du conseil pédagogique.

La durée hebdomadaire du **cours instrumental** est de 30 minutes.

La **formation musicale appliquée** est intégrée aux cours de pratiques collectives. Ces cours à **caractère obligatoire** sont dispensés à raison d'1 heure hebdomadaire.

${\bf 3}$ Unités d'**E**nseignement sont à valider

	Participer à la vie culturelle du C.I.M.D concerts, auditions	Examen instrumental de fin de cycle à présenter devant le jury	F.M Appliquée et Pratique collective
1er Cycle (3 à 5 années)	contrôle continu	1 Pièce imposée (indiquée 6 semaines avant l'examen) 1 Pièce choisie (parmi le catalogue des pièces d'examen de 1er cycle) 1 Pièce libre ou 1 Composition de 16 mesures *	contrôle continu
2nd Cycle (3 à 5 années)	contrôle continu	1 Pièce imposée (Indiquée 6 semaines avant l'examen) 1 Pièce choisie (parmi le catalogue des pièces d'examen de 2nd cycle) 1 Pièce libre ou 1 Composition de 32 mesures *	contrôle continu

^{*} ou 1 morceau à jouer sur scène en groupe pour les **M.A.A** (3 morceaux pour la fin de 2nd cycle)

La durée d'un cycle s'effectue en moyenne en 4 ans avec une possibilité d'extension à 5 ans sur décision du conseil pédagogique.

Selon les effectifs et selon les moyens matériels mis à disposition, certains cours peuvent être regroupés sur une seule commune.

